

N° 629. CONVENTION (N° 49) CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES VERRERIES À BOUTEILLES, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA DIX-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1935, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946¹

N° 631. CONVENTION (N° 52) CONCERNANT LES CONGÉS ANNUELS PAYÉS, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA VINGTIÈME SESSION, GENÈVE, 24 JUIN 1936, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946²

N° 881. CONVENTION (N° 87) CONCERNANT LA LIBERTÉ SYNDICALE ET LA PROTECTION DU DROIT SYNDICAL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA TRENTE ET UNIÈME SESSION, SAN FRANCISCO, 9 JUILLET 1948³

N° 898. CONVENTION (N° 88) CONCERNANT L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EMPLOI. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA TRENTE ET UNIÈME SESSION, SAN FRANCISCO, 9 JUILLET 1948⁴

RATIFICATIONS

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

1^{er} janvier 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1^{er} janvier 1993. Avec déclaration reconnaissant que la Slovaquie continue à être liée par les obligations découlant des Conventions susmentionnées, lesquelles avaient précédemment été déclarées applicables au territoire de la Slovaquie.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 40, p. 97, et annexe A des volumes 46, 958, 1106, 1512 et 1541.

² *Ibid.*, vol. 40, p. 137; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1 à 12 et 16, ainsi que l'annexe A des volumes 1106, 1111, 1248 et 1681.

³ *Ibid.*, vol. 68, p. 17; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1 à 10, 13, 14 et 16 à 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1106, 1111, 1141, 1182, 1295, 1302, 1348, 1417, 1445, 1520, 1566, 1669, 1670, 1681, 1686, 1730 et 1736.

⁴ *Ibid.*, vol. 70, p. 85; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 1 à 17, ainsi que l'annexe A des volumes 1106, 1256, 1284, 1348, 1401, 1417, 1486, 1552, 1686, 1722 et 1736.